

DELIBERATION DD2023_084

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	63
Votants	80
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 juin 2023

LE 22 juin 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUILLET 2023 : SERVICE ENFANCE ET PETITE ENFANCE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. BASHFORD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, Mme LANDON, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. RATIER donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme TOURNIER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUILLET 2023 ENFANCE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que suite à divers mouvements de personnels depuis le début de l'année il est nécessaire de modifier le tableau des emplois du Grand Périgueux (GP), à partir du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

1/ Service Enfance

Considérant que la commune de Chancelade, par courrier en date du 24 avril 2023, a informé le Président du GP de son souhait de ne plus mettre à disposition un agent de la commune pour le compte de l'ALSH de Chancelade (temps périscolaire), eu égard à leur besoin de service au sein du service jeunesse. L'agent occupera un emploi à plein temps.

Que dans ce cadre, le GP doit créer un emploi pour répondre au besoin de cet ALSH pour une quotité de 21h hebdomadaires (cycle de travail annualisé) sachant que l'ALSH fonctionne en journée entière le mercredi.

Qu'un agent de la commune de Savignac a demandé une disponibilité d'un an pour convenance personnelle à compter de 25 août 2023. Il sera donc procédé au recrutement d'un agent sur son poste, sur une quotité de 21h (21h12mn actuellement = baisse du temps de travail < à 10%) sans mettre en difficulté le fonctionnement de la structure.

2/ Service Petite Enfance

Considérant que ce service comptait dans ses effectifs une médecin/pédiatre et une psychologue qui intervenaient dans les EAJE selon leurs domaines de compétence auprès des professionnels, des enfants et/ou familles.

Que la première avait précisément pour rôle de veiller à l'adaptation des mesures préventives d'hygiène générale et de sécurité, élaborer les procédures et les mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'accident, veiller aux conditions d'accueil, mener des actions de promotion de santé et développement des enfants auprès du personnel.

Que la deuxième réalisait des temps d'analyses de pratique auprès des équipes de crèches, animait des réunions à thèmes, accompagnait les familles en difficulté, aidait les équipes à analyser les situations d'accueil difficiles et apportait des solutions concrètes

Considérant que ces deux personnes ont quitté le GP pour des évolutions professionnelles dans d'autres structures (Conseil Départemental ou Centre hospitalier). Eu égard aux difficultés pour recruter ce type de professionnels (un appel à candidatures pour le poste de médecin est resté infructueux), une réflexion sur une nouvelle organisation a été menée en s'appuyant aussi sur les dispositions de la loi et décrets « TAQUET » en 2022, afin d'assurer toujours une prise en charge de la petite enfance de qualité et surtout répondre aux exigences de ce décret qui impose de s'adjoindre les services d'un référent Santé Inclusion et d'offrir aux agents d'accueil des temps d'analyse de pratiques à raison de 6H/an/agent.

Qu'il est proposé de modifier le fonctionnement du service en mettant en place :

- un référent Santé et Accueil Inclusif qui prendrait en charge pour partie les missions du médecin.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230622-DD2023_084-DE

DD2023_084
SLO

Délibération publiée le 07/07/2023

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 07/07/2023

Périgueux, le 07/07/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

